

OCTROI D'UNE PRIME POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

RÈGLEMENT COMMUNAL

Article 1

Objet

La Commune accorde une prime aux habitants qui achètent un vélo à assistance électrique.

Article 2

Montant et période d'octroi

- Le montant de la prime est de 100 € par vélo.
- Le budget total disponible est de 3.500 € pour 2025.
- L'achat doit avoir été effectué au cours de l'année 2025.
- Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du budget.

Article 3

Bénéficiaires

La prime est réservée aux personnes qui :

- ont au moins 18 ans ;
- sont domiciliées à Chapelle-lez-Herlaimont

Article 4

Limitations

Un seul dossier par ménage en 2025.

Article 5

Conditions d'octroi

- Le vélo doit être acheté auprès d'un vendeur professionnel (magasin ou site officiel, pas entre particuliers) ;
- La facture doit être au nom du demandeur ;
- La demande doit être introduite au plus tard le 31 décembre 2025.

Article 6

Procédure

Le dossier doit être remis au Service Mobilité contre accusé de réception ou transmis par e-mail, accompagné des documents suivants :

- une copie de la facture nominative ;
- une preuve de paiement (si différente de la facture) ;

Article 7

Entrée en vigueur

La prime est valable pour les achats effectués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.



PRIME COMMUNALE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE FORMULAIRE DE DEMANDE



1) Identité du demandeur

Nom :
Prénom :
Rue : N° :
Code postal :
Localité :
Téléphone :
E-mail :
IBAN :

2) Objet de la demande

Prime de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

3) Conditions d'éligibilité (à cocher)

- ☐ J'ai 18 ans ou plus à la date de la demande.
- ☐ Je suis domicilié(e) à Chapelle-lez-Herlaimont
- ☐ L'achat doit avoir été effectué au cours de l'année 2025 (facture jointe).
- ☐ Le vélo a été acquis auprès d'un vendeur professionnel

4) Pièces justificatives à joindre

Copie de la facture originale d'achat nominative (vendeur professionnel)
Preuve de paiement (si distincte de la facture)

5) Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné(e)

.....
déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et complètes.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'acquisition d'un VAE (exercice 2025).

Fait à, le

Signature du demandeur



Renseignements et dépôt du dossier

Service Mobilité

📍 Chaussée Romaine, 42A
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

☎ 064/43.12.45

✉ mobilite@7160.be

